

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les bruits sur la crise ministérielle que nous avons recueillis sont encore l'objet de toutes les conversations.

Cependant, il paraît qu'il en a été de cette crise comme des précédentes. Diverses combinaisons ont été essayées; elles n'ont pas abouti, et le *statu quo* a été maintenu.

La question se pose entre deux opinions : l'une qui voudrait composer un nouveau cabinet avec une partie des éléments du cabinet actuel et quelques-unes des personnalités les plus considérables du centre droit et du centre gauche; l'autre, qui demande la reconstitution complète d'un cabinet homogène, solidaire et responsable, sur une base entièrement parlementaire.

Jusqu'à présent, c'est la première de ces deux opinions qui s'est parfaitement ingéniée à trouver une combinaison satisfaisante, mais sans y réussir.

Il est à croire que, sans des incidents inattendus, la question ministérielle ne se posera réellement et nettement devant la Chambre qu'après la vérification des pouvoirs.

Le cabinet actuel serait décidé, dit-on, à attendre l'émission d'un vote positif.

Rien d'exceptionnellement intéressant dans la séance du 13, à la Chambre : un incident relatif aux annonces judiciaires et à la vente des journaux sur la voie publique; validation des élections de MM. Girault et Joliot; lecture de rapports sur les élections de MM. Germain et Clément Duvernois.

A la séance de mardi, M. Gazelles dépose une demande d'interpellations sur la nécessité de procéder immédiatement à une enquête parlementaire sur le traité de commerce, en affirmant d'une façon efficace les droits de la Chambre.

M. Jules Brame dépose, au nom de cinquante de ses collègues, une demande d'interpellations sur la nécessité :

1° De dénoncer avant le 4 février prochain le traité de commerce fait entre la France et l'Angleterre le 4 février 1860 ;

2° De maintenir jusqu'à la promulgation du nouveau tarif général, les tarifs de douane résultant de ce même traité ;

3° De présenter le plus tôt possible un projet de loi, ayant pour but de fixer les tarifs de douane, et de résoudre toutes les questions qui s'y rattachent, notamment celle des admissions temporaires.

MM. Jouvencel, Maurice Richard, Jules Simon sont successivement entendus à propos de la fixation de l'examen de ces demandes d'interpellations.

M. Garnier-Pagès interpelle le ministre de l'intérieur au sujet de l'entrée en France des journaux étrangers.

On lit dans la Patrie :

« L'Impératrice est à peine revenue de son voyage, que déjà certains journaux reprennent à l'égard de Sa Majesté le système de calomnies et d'odieux dénigrement qui pour eux est une habitude. Nous ne pouvons pas démentir en détail toutes les assertions controvées propagées par ces journaux : les uns représentent l'Impératrice comme troublée et irritée du

mouvement parlementaire et libéral qui s'accomplit dans nos institutions; les autres lui prêtent, au sujet de quelques hommes politiques, des propos inconsidérés et ridicules. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher Sa Majesté savent quelle réserve elle apporte dans toutes ses paroles et de quelle bienveillance générale cette réserve est accompagnée; l'attitude et les paroles qu'on lui prête, dans un but trop facile à deviner, se démentent donc d'elles-mêmes.

« Nous sommes en mesure d'affirmer cependant, et de la façon la plus formelle, que l'Impératrice entend se tenir plus que jamais en dehors de la politique; toute sa politique se réduit à une inépuisable bienfaisance à l'égard des pauvres, et à un gracieux et bienveillant accueil aux hommes de toutes les nuances qui se montrent dévoués à l'Empereur et à son fils. »

— Plusieurs journaux annoncent un prochain voyage de l'Impératrice à Rome pendant les fêtes du concile. Cette nouvelle n'a rien de fondé.

Le rapport de M. Magne, ministre des finances, dit que la dette flottante, depuis le 31 juillet 1868, a diminué de 252 millions et a été ramenée à 818 millions. Il ajoute que ce chiffre est encore trop élevé pour la dette flottante. Le budget de 1868 présente un bonnet et définitif de 18 millions 1/2. L'augmentation du produit des impôts indirects pendant les 11 premiers mois de 1869 atteint 32 millions.

L'excédant probable du budget de 1869 sera

de 55 millions. Le total de l'excédant des deux derniers budgets était de 73 millions.

Le ministre espère que le budget de 1870 présentera un résultat aussi avantageux que celui de 1869. Les dépenses prévues pour le budget de 1871 dépassent de 25 millions 600,000 francs celles de 1870. L'augmentation résulte des dispositions votées par les Chambres.

Le ministre propose d'allouer en deux ans dix millions pour augmenter les petits traitements et propose de supprimer le demi-décime qui obère encore les successions.

Le rapport dit que le progrès des dépenses ordinaires promet d'être moins rapide que celui des revenus; cela permettra d'aller bientôt plus avant dans les réductions des impôts.

L'ensemble des recettes ordinaires pour le budget de 1871 serait de 1771 millions et les dépenses de 1674; l'excédant de recettes qui, dans le budget primitif de 1870, était de 87 millions, serait porté à 97 millions 1/2, lesquels, transportés au budget extraordinaire, sont répartis en diverses destinations. La part réservée aux travaux publics est de 42 millions 1/2.

La somme totale pour les travaux publics de 1871 sera de 60 millions, comme en 1870.

Ainsi nous parvenons, pour la première fois depuis longtemps, avec des revenus ordinaires, à solder entièrement les grands travaux publics. Désormais un recours au crédit ne serait justifié, sous forme d'obligations amortissables ou autres, que si le gouvernement et la Chambre jugeaient à propos de donner à certains travaux d'une urgence extrême une

REVUE.

exprimant une plainte, ou articulant un cri d'indignation.

— Quelle guerre! quelle horrible guerre! murmura-t-il. Nous sommes sans pitié. On ne se contente pas de vaincre; on viole, on pille, on massacre après la victoire. Ah! cela dégoûte de vivre et de combattre pour le triomphe de la Révolution! Chaque étape de l'armée républicaine à la poursuite des Vendéens marque la place d'un égorgement, et l'on n'épargne pas même ceux qu'on a promis d'amnistier! Maudite soit cette lutte fratricide, où la gloire si pure des Kléber et des Marceau, ces soldats du devoir et de l'honneur, est ternie par la sanglante renommée des Bourbotte et des Turreau, ces seigneurs de la vengeance et de l'extermination! Ah! qu'il est lent à se lever le jour où les Mayençais auront le droit de reprendre leur élan vers la frontière, et d'aller de nouveau se mesurer avec les armées de la Prusse et de l'Autriche dans des batailles loyales, où les vainqueurs ont du moins le respect des vaincus!

Après une pause, Bénédicte reprit :

— Dieu soit béni! M. de Flavigny et Raoul sont encore vivants. Non, je ne me suis pas trompé: je les ai bien reconnus, les vaillants, les dévoués! Ils battaient en retraite; mais au dernier rang et faisant face à l'ennemi... Hélas! que n'ai-je aussi aperçu Blanche et la comtesse! Que sont-elles devenues? Dans le massacre du Mans, des centaines de jeunes femmes et de jeunes

filles ont péri victimes des outrages et de la cruauté des républicains... Epouvantable souvenir!... Puissent les chères créatures, pour qui je verserais mon sang, avoir échappé à l'ignominie et à la mort! Ah! qui donc m'apprendra si elles vivent, où elles sont? Qui donc me préviendra des dangers qui les menacent, pour que je m'élançe à leur secours?

— A ces mots, son oreille perçut un léger bruit, et son regard, qui s'habitua à l'obscurité, vit des silhouettes humaines à deux pas.

— Qui est là? demanda-t-il.

— Coquelicot et Muguet, mon capitaine, répondit la voix de Justine.

— Que voulez-vous?

— Nous mettre à votre disposition, et nous dévouer, s'il le faut! répondit Justin. C'est si beau le dévouement!

Bénédicte sourit à cette sentence sacramentelle du jeune volontaire national.

— Je n'ai nul besoin de vos services, chers enfants, dit-il.

— Oh! que si fait! répartit Muguet. Vous êtes bien triste, bien chagrin depuis quelques jours, ça saute aux yeux malgré vous. La cause de vos ennuis, nous l'avons devinée sans peine. Vous portez un grand intérêt à la famille de Flavigny, et leur sort, au milieu de l'affreuse déroute des Vendéens, vous tourmente et vous rend

malheureux. Oh! ne dites pas non. Votre secret vous est échappé tout-à-l'heure, et vos paroles ont confirmé nos soupçons.

— Soit. J'avoue que vous avez deviné. Je souffre, en réalité, de savoir cette pauvre famille que j'aime exposée à mille morts, et d'être impuissant à la secourir. Mais que faire à cela? A quoi peut me servir votre bonne volonté?

— C'est prévu, répliqua Coquelicot. Elle peut vous servir à deux fins : d'abord à vous apprendre bientôt si la comtesse et Mlle Blanche de Flavigny sont encore vivantes, où elles sont; ensuite à vous prévenir des dangers qui les menacent pour que vous vous élançiez à leur secours.

— Comment cela?

— C'est bien simple, reprit Justine. Nous allons partir cette nuit même, Coquelicot et moi. Sous le costume poitevin, nous pénétrons dans Ancenis, où les royalistes vont essayer sans doute de traverser la Loire. Là, nous nous informerons, et nous ne tarderons pas à vous instruire de ce que nous aurons appris sur le sort de ceux qui vous intéressent si vivement.

— Ah! chers enfants, que vous êtes bons, s'écria Bénédicte tout attendri. Mais je refuse d'accepter votre offre. Je ne veux pas que vous vous exposiez à ce point.

— Bah! ne craignez rien pour nous.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

C'était bien eux, en effet, mais presque méconnaissables, car ils étaient vêtus de costumes bizarres qui décelaient le degré de misère où ils étaient réduits. Kléber n'avait fait que pousser une reconnaissance, et Bénédicte était revenu, le cœur ulcéré, dévorant une larme à la pensée des souffrances qu'endurait la famille de Flavigny.

La nuit était noire, l'air glacé, la pluie ne tombait plus. Les Bleus, réfugiés dans les maisons du bourg, ou bivouaquant dans les rues autour de brasiers flambants, dormaient. Enveloppé dans son manteau, l'aide-de-camp de Kléber se promenait à l'écart sur la place de l'Eglise, à l'endroit le plus sombre et le plus solitaire. Son attitude, en marchant, annonçait une douloureuse préoccupation. De profonds soupirs s'exhalaient par instants de sa poitrine oppressée. Ses lèvres s'agitaient,

impulsion spéciale et si la dotation de l'instruction publique était augmentée de 4 millions 750,000 francs.

Le rapport annonce que le droit de 2 fr. 50 qui frappe l'échange des immeubles ruraux à conditions, serait réduit à 25 centimes.

Le rapport propose d'abaisser de 5 à 5 francs le minimum des inscriptions de rente. Il constate que la caisse de l'armortissement a consacré en quatre ans cent millions à un rachat de rentes. Sa dotation, en 1871, dépassera le chiffre prévu par loi.

Le rapport constate, en outre, l'accroissement des impôts de consommation, du trafic des chemins de fer et des opérations de banque, qui sont le signe de l'activité des affaires, du progrès des valeurs de crédit. Il trouve un signe de confiance dans l'augmentation des dépôts aux caisses d'épargne et dans les achats de rente, indice de l'aisance des populations.

Le ministre termine en disant que cette ferme attitude montre la sagesse et la puissance de l'opinion publique qui réagit en faveur de la liberté contre les excès commis en son nom, et montre la force morale du gouvernement qui a suffi pour maintenir la sécurité et l'ordre, et montre en un mot la solidité de notre état social et politique.

LE CONCILE.

Allocution adressée dans la Basilique du Vatican, pour l'ouverture du saint Concile œcuménique, par notre Saint-Père Pie IX, pape par la divine Providence, le 8 décembre 1869, aux évêques de l'univers catholique réunis pour ce Concile.

Vénérables Frères,

Nous Nous réjouissons ardemment de ce que, par un bienfait insigne et particulier de Dieu, il Nous ait été donné de pouvoir célébrer le Concile œcuménique convoqué par Nous, comme nous le demandions à Dieu de tous nos vœux et de nos prières. C'est pourquoi notre cœur tressaille dans le Seigneur, et déborde d'une incroyable consolation, en vous voyant, en ce jour très-propice consacré à l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu, vous qui avez été appelés au partage de notre sollicitude, plus nombreux qu'aucune autre fois, ici présents dans le centre même de la religion catholique, et votre vue Nous remplit de joie.

Et vous, vénérables Frères, vous êtes réunis au nom du Christ, pour rendre témoignage avec Nous au Verbe de Dieu, pour enseigner avec Nous, à tous les hommes, en vérité, le témoignage de Jésus-Christ et la voie de Dieu, et pour juger avec Nous, sous l'inspiration du Saint-Esprit, les oppositions d'une prétendue science.

Car aujourd'hui plus que jamais, en ce temps où vraiment « la terre corrompue par

ses habitants est dans l'affliction et la décadence, » le zèle de la gloire divine et le salut du troupeau du Maître nous font un devoir d'entourer Sion, de l'embrasser, de parler du haut de ses tours, et de confier nos cœurs en sa force.

Vous voyez, en effet, Vénérables Frères, avec quelle fureur l'antique ennemi du genre humain a assailli et assaille encore la Maison de Dieu, séjour de la sainteté. Sous ses ordres la ligue des impies s'avance au large, et forte par l'union, puissante par les ressources, soutenue par ses projets, et trompeusement masquée de la liberté, elle ne cesse de livrer à la sainte Eglise du Christ une guerre acharnée et criminelle. Vous n'ignorez point le caractère, la violence, les armes, le progrès et les plans de cette guerre. Vous avez constamment devant les yeux le spectacle de la perturbation et du trouble des saines doctrines, sur lesquelles toutes les choses humaines, chacune dans leur ordre, sont fondées, le bouleversement lamentable de tout droit, les artifices multipliés du mensonge et de la corruption à l'aide desquels les liens salutaires de la justice, de l'honnêteté et de l'autorité, sont brisés, les plus mauvaises passions excitées, la foi chrétienne détruite de fond en comble dans les âmes; tellement que l'Eglise de Dieu serait menacée de périr à cette heure, si jamais elle pouvait être renversée par les complots et les efforts des hommes. Mais il n'y a rien de plus fort que l'Eglise; selon le mot de saint Jean Chrysostôme, l'Eglise est plus forte que le Ciel lui-même. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. Quelles paroles? « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

Or, quoique la Cité du Dieu des vertus, la Cité de notre Dieu, soit appuyée sur un fondement inexpugnable, cependant, considérant dans la douleur intime de notre cœur cette multitude de maux et la perte des âmes, que Nous serions prêt à empêcher au prix même de notre vie, Nous qui devons, par notre charge de vicaire du Pasteur éternel sur la terre, être embrasé d'un plus grand zèle pour la maison de Dieu, Nous avons résolu de prendre la voie et le moyen qui Nous paraît le plus convenable et le plus opportun pour réparer tous les dommages de l'Eglise. Alors, méditant souvent cette parole d'Isaïe: « Prends une résolution, convoque un conseil », et considérant que ce moyen a été efficacement employé dans les temps les plus graves du christianisme par nos prédécesseurs, après de longues prières, après en avoir conféré avec nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, après avoir même demandé l'avis de plusieurs Evêques, Nous avons jugé à propos de vous convoquer autour de cette chaire de Pierre, Vénérables Frères, vous qui êtes le sel de la terre, les gar-

diens et les pasteurs du troupeau du Maître, et voici qu'aujourd'hui, par l'effet de la miséricorde divine qui a écarté tous les obstacles d'une si grande entreprise, Nous célébrons, suivant l'usage antique et solennel, les commencements du saint Concile.

Si nombreux et si abondants sont les sentiments que Nous éprouvons en ce moment, Vénérables Frères, que Nous ne pouvons les contenir dans notre cœur. Car il Nous semble, en vous voyant, voir la famille universelle de la nation catholique, tous nos bien-aimés fils rassemblés devant Nous; Nous pensons à tant de gages d'amour, à tant d'œuvres de zèle qui, par votre initiative, votre direction et votre exemple, ont témoigné et témoignent manifestement de leur piété et de leur dévouement pour Nous et pour ce Siège Apostolique, et à cette pensée Nous ne pouvons Nous empêcher, au milieu de votre grande assemblée, de leur donner un témoignage solennel et public de notre reconnaissance, et Nous prions Dieu ardemment que cette preuve de leur foi, beaucoup plus précieuse que l'or, obtienne louange, gloire et honneur au jour de la révélation de Jésus-Christ.

Nous pensons aussi à la condition de tant d'hommes égarés de la voie de la vérité et de la justice, et privés du vrai bonheur, et Nous désirons d'un grand désir subvenir à leur salut, Nous souvenant de notre Divin Rédempteur et Maître Jésus-Christ, qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu. Enfin Nous portons nos regards sur ce trophée du Prince des Apôtres, autour duquel Nous sommes réunis, sur cette Ville insigne qui, par la grâce de Dieu, n'a pas été livrée en proie aux nations, sur le peuple romain qui Nous est si cher, et qui Nous entoure d'un constant amour, de fidélité et de dévouement, et Nous sommes excités à célébrer la bonté de Dieu, qui a voulu Nous donner et Nous confirmer de plus en plus en ce temps l'espérance de sa divine protection.

Mais c'est vous principalement que Nous embrassons par la pensée, Vénérables Frères, vous dont la sollicitude, le zèle et la concorde Nous paraissent d'un si grand prix pour l'accomplissement de la gloire de Dieu. Nous connaissons le soin ardent que vous apportez à remplir votre ministère, et surtout cet admirable et étroit esprit d'union de Vous tous avec Nous et avec ce Siège Apostolique, toujours cher dans nos plus douloureuses épreuves, mais plus précieuse encore aujourd'hui pour Nous que tous le reste et le plus utile à l'Eglise; et Nous Nous réjouissons vivement dans le Seigneur de vous voir animés de ces dispositions, qui Nous font espérer avec certitude les fruits les plus féconds et les plus désirables de votre réunion en Concile. De même qu'il n'y eut jamais peut-être guerre plus acharnée et plus perfide contre le royaume du Christ, de même il n'y eut jamais de temps où l'union des prêtres du Seigneur avec le Pasteur

suprême de son troupeau, qui fait l'admirable force de l'Eglise, ait été plus nécessaire; et cette union, par une faveur particulière de la divine Providence, et par l'effet de votre éminente vertu, est si intimement établie, qu'elle est et qu'elle deviendra de plus en plus. Nous l'espérons, le spectacle du monde, des anges et des hommes.

En bien, Vénérables Frères, fortifiez-vous dans le Seigneur; et au nom de l'auguste Trinité, sanctifiés dans la vérité, revêtus des armes de lumière, enseignez avec Nous la voie, la vérité et la vie, après lesquelles le genre humain, travaillé de tant de maux, ne peut plus ne pas aspirer; travaillez avec Nous à rendre la paix aux royaumes, la foi aux infidèles, la tranquillité aux couvents, l'ordre aux Eglises, la discipline aux clercs, le peuple à Dieu. Dieu est dans son saint lieu; il assiste à nos délibérations et à nos actes, il nous a choisis lui-même pour ses ministres et ses auxiliaires dans cette œuvre insigne de sa miséricorde, et nous devons nous appliquer à ce ministère, en lui consacrant exclusivement durant tout ce temps nos esprits, nos cœurs et nos forces.

Pour Nous, connaissant notre faiblesse et Nous défiant de nos forces, Nous levons les yeux avec confiance vers vous, et Nous vous adressons nos prières, ô divin Esprit! ô source de la vraie lumière et de la divine sagesse, illuminez nos âmes de votre grâce, afin que Nous puissions voir ce qui est droit, utile et meilleur; réglez, réchauffez et dirigez nos cœurs, afin que les actes de ce Concile commencent bien, se poursuivent heureusement et s'achèvent salutairement.

Et vous, ô Mère du bel amour, de la connaissance et de la sainte espérance, reine et protectrice de l'Eglise, daignez nous prendre, Nous, nos conseils et nos travaux, sous votre maternelle protection et sauvegarde, et faites, par vos prières auprès de Dieu, que nous demeurions toujours unis d'esprit et de cœur.

Et vous aussi, soyez propices à Nos vœux, anges et archanges, et vous bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et vous Paul, le coopérateur de son apostolat, docteur des nations, prédicateur de la vérité dans le monde entier, et vous tous saints du ciel, vous surtout dont nous vénérons ici les reliques; faites par votre puissante intercession que tous, remplissant fidèlement notre ministère, nous obtenions la miséricorde de Dieu au milieu du temple de celui à qui appartient l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles.

(Traduction de l'Univers).

On écrit de Rome au même journal :

« Le Pape a nommé une commission de cardinaux, d'archevêques et d'évêques chargés d'examiner les propositions qui seront présentées par les membres du Concile. Voici les noms des membres déjà connus de cette commission :

— Réfléchissez donc, mes amis, que des pelotons de hussards battent encore les chemins: s'ils vous arrêtent et vous prennent pour des déserteurs, ils vous sabreront.

— Nous saurons bien les éviter.

— A Ancenis, les Vendéens vous arrêteront peut-être comme espions, et vous serez fusillés.

— Impossible! les malheureux, dans leur empressement à se porter sur la rive gauche du fleuve, ne s'occuperont pas de nous.

— N'importe! je ne vous accorde pas mon consentement.

— Nous avons déjà l'approbation du père Cazeaux et de M. Mathieu, à qui nous avons confié notre projet. Nous aurons donc le regret de passer outre et d'agir contre votre avis.

— Puisqu'il en est ainsi, mes braves cœurs, je vous approuve! Allez.

— Bravissimo! Nous courons prévenir notre commandant que nous nous absentons pour le service du capitaine Bénédicte.

— Adieu donc, mes amis.

— Adieu, et au revoir.

Coquelicot et Muguet se procurèrent deux chevaux et se mirent en route sans retard. Ils galopèrent toute la nuit, eurent la chance de ne rencontrer ni un hus-

sard ni un insurgé vendéen, et arrivèrent en vue d'Ancenis vers la pointe du jour.

Muguet portait un large costume de paysanne poitevine par-dessus son uniforme de cantinière. Un capuchon en siamoise préservait sa tête contre la rigueur du froid. Quant à Coquelicot, il s'était composé un accoutrement hybride qui l'autorisait à crier, selon l'occasion: Vive la république! ou vive le roi! Il avait gardé son habit d'ordonnance, sur lequel il avait mis de larges braies de toile et une vaste peau de bique strictement serrée autour du cou et de la taille par des courroies de cuir. Pour coiffure, il avait adopté une casquette de peau de loutre dont les oreillettes, qu'il pouvait relever et rabattre à volonté, étaient munies à l'intérieur d'une cocarde tricolore, et à l'extérieur d'une splendide rosette de soie blanche. De cette façon Muguet et lui, brigands en dessus, pouvaient se transformer en patriotes, prêts à exhiber, comme la chauve-souris de la fable, aile ou museau, suivant le besoin.

Ces précautions avaient été inutiles jusque-là, et ils s'en félicitaient, lorsqu'ils virent un cavalier arrivant à leur rencontre au triple galop. Ils s'arrêtèrent instinctivement pour l'examiner et se rendre compte de la situation. Il devint bientôt évident pour eux que ce cavalier était un officier vendéen. Quoiqu'ils fussent assez bien

déguisés pour être sûrs de n'éveiller aucun soupçon, ils ne laissèrent pas cependant de se sentir inquiets. Mais leur inquiétude cessa tout-à-coup à l'aspect d'autres cavaliers, qui, lancés également à fond de train, s'efforçaient de gagner de vitesse le premier et s'écriaient: Arrêtez-le! c'est un voleur! Le cri devint bientôt distinct pour Muguet et Coquelicot. Aucun parti n'a pitié des voleurs. Justin barra résolument le passage à l'homme qui fuyait, et qui avait une avance sensible sur ceux dont il était poursuivi.

— Place, ou tu es mort! menaça le cavalier accusé de vol.

Par une subite réflexion, Justin se rangea comme pour laisser le champ libre. Mais à peine le fugitif eut-il franchi l'espace qui le séparait de Coquelicot que, prompt comme l'éclair, celui-ci s'arma d'un pistolet qu'il déchargea dans la tête du cheval de l'officier vendéen.

La pauvre bête, dont le crâne était fracassé, fit encore un bond, s'abattit et ne bougea plus.

Le cavalier, après avoir roulé dans la boue du chemin, se releva frémissant, furieux. Il mit l'épée à la main, et voulut se précipiter sur Coquelicot. Mais il se contenta de remarquer l'attitude déterminée de son adversaire, qui venait de faire claquer la détente d'un second pistolet. Et d'ailleurs une réflexion subite, plus en-

core que la crainte d'un coup de feu, avait changé sa résolution. Il retourna vers son cheval qui gisait inanimé, détacha une petite valise fixée sur la croupe de l'animal, et la jeta furtivement dans un fossé plein d'eau, où elle disparut. Alors il croisa les bras sur sa poitrine, et l'œil hautain, la lèvre dédaigneuse, il attendit l'arrivée de ceux qui le poursuivaient.

Quelques minutes après, il était entouré par une dizaine d'insurgés vendéens, que commandait l'un des gentilshommes les plus honorables du Poitou, le chevalier Desessarts.

— Marquis d'Apremont, votre épée? demanda l'officier royaliste.

— De quel droit m'adressez-vous cette injonction?

— J'ai ordre de vous arrêter.

— Pourquoi?

— Parce qu'on vous accuse d'avoir dérobé, au milieu du désordre et de la confusion qui régnent à Ancenis, les valeurs contenues dans la caisse de l'armée, caisse placée sur un fourgon momentanément égaré ce matin.

— Qui donc ose m'accuser d'une telle infamie?

— L'abbé Bernier lui-même, trésorier-général. Il prétend vous avoir surpris tandis que vous acheviez de consommer le vol.

— C'est une odieuse calomnie.

— Alors d'où vient que vous avez pris la fuite dès

Président, S. Em. le cardinal Antonelli ;
LL. EEm. les cardinaux Bonnechose, Pi-
tra, Cullen ;
NN. SS. les archevêques de Tours, Wes-
minster, Malines, Valença (Espagne), Balti-
more, Santiago (Chili), Paderborn ; le patriar-
che des Melchites. »
Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les commerçants de notre ville signent la
pétition suivante qu'ils adressent à l'adminis-
tration municipale :

Monsieur le Maire,

Les soussignés commerçants de la ville de
Saumur ont l'honneur de vous exposer la
situation fâcheuse qui leur est faite par le
séjour trop prolongé des marchands forains
sur la place.

C'est à l'approche des étrennes que ces éta-
lages restent ouverts indéfiniment, et les mar-
chands patentés, qui contribuent à la pros-
périté de la cité, voient par ces déballages,
leurs meilleures ventes compromises et leurs
espérances trompées.

N'est-il pas bien légitime de demander un
terme à cet état de choses ? La ville y gagnerait
et les acheteurs n'ont point à y perdre pour le
choix et la qualité des articles.

Pleins de confiance en votre bienveillance
pour les intérêts de notre commerce et de la
ville, nous vous demandons, Monsieur
le Maire, que la durée de chaque foire soit
réduite à moins de quinze jours, comme dans
toutes les autres villes ; que ces délais soient
strictement observés, et même, que la
seconde foire de l'année à Saumur, soit
fixée avant celle de la St-Martin d'Angers, au
lieu de venir à la suite.

(Suivent les signatures.)

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis
que les deux marchés qui devaient se tenir les
samedis 25 décembre et 1^{er} janvier, sont avan-
cés d'un jour, à cause des fêtes de Noël et du
premier de l'an. Ils se tiendront donc les ven-
dredis 24 et 31 décembre de la présente
année.

Hôtel-de-Ville, le 15 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fonctions de Maire,
LECOY.

Nous lisons dans la Presse :

« C'est bien M. l'abbé Freppel, professeur
à la Sorbonne, qui, ainsi que nous l'avons
déjà annoncé, est désigné pour l'évêché d'An-
gers. On dit que l'évêché de Nantes est réservé
pour un vicaire-général du diocèse de Paris
qui accompagne Mgr Darboy au concile œcu-
ménique. »

que vous avez aperçu l'abbé ?

— Les Vendéens sont perdus. J'ai voulu me séparer
d'eux. C'est mon droit.

— Il fallait partir les mains vides et non pleines
d'une fortune qui ne vous appartenait pas.

— Je vous le répète, l'abbé Bernier est un imposteur.
Je suis un loyal gentilhomme, non un larron. Fouil-
lez-moi, infligez-moi cette honte, je vous le permets.

— Nous connaissons nos devoirs, et n'avons pas be-
soin qu'on nous les dicte. Votre épée, vous dis-je ?

— La voici.

— Et maintenant, reprit le chevalier Desessarts en
s'emparant de l'arme que le marquis lui tendait, qu'on
saisisse tout ce qu'on trouvera, or et bons royaux, dans
les poches du prisonnier.

Quelques cavaliers mirent pied à terre et explorèrent
minutieusement les replis du costume élégant, mais dé-
labré du marquis.

— Rien de suspect, dit l'un d'eux désappointé.

— Qu'on visite le porte-manteau sur le cheval mort,
ajouta l'officier vendéen.

L'ordre fut exécuté ; mais cette nouvelle recherche
n'amena aucune découverte.

Gaëtan d'Aprémont ricana.

— Eh bien ! dit-il, suis-je un voleur ?

— Je désire qu'on se soit trompé, répondit grave-

Mgr Bauër, dont on se rappelle l'éloquent
discours à l'inauguration du canal de Suez,
vient d'entreprendre, sur un bâtiment à vapeur
spécialement à sa disposition par le vice-
roi, un voyage dans la Haute-Egypte. Il pou-
serra jusqu'à la seconde cataracte et le mont
Sinai. Le prélat quittera l'Egypte à la fin du
mois pour se rendre à Rome où il séjournera
toute la concile du durée.

On sait que Mgr Bauër, que quelques jour-
naux ont dit être désigné par le siège épiscopal
d'Angers, est aumônier particulier de l'Impé-
ratrice, et en même temps protonotaire apos-
tolique.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à
ses administrés que les possesseurs de chiens
qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus,
sous peine de payer la triple taxe, de venir en
faire la déclaration à la mairie, bureau des
contributions, avant le 15 janvier prochain.

Hôtel-de-Ville, le 6 octobre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fonctions de Maire de Saumur,
LECOY.

ABATTAGE.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la con-
sommation du 13 novembre au 10 décembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.				
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.									
BOUCHERS.												
MM.												
1	Remare (1).	2	4	1	2	2	9	43	1	4	71	14
2	Tessier (2).	3	1	8	6	31	2	19	41	4		
3	Touche.	6	1	10	3	31	2	62	13			
4	Girard (1).	1	1	4	1	9	1	1	9			
5	Vaillant.	2	1	6	2	13	1	2	13	1		
6	Corbineau.	1	10	7	41	19	56	8				
7	Laigle.	1	6	1	3	19	14	36				
8	Prouteau.	1	3	2	24	20	23					
9	Chalot.	7	2	22	10	43	8					
10	Pallu.	1	6	3	131	1	7	33	9			
PORCS.												
MM.												
1	Millerand.									7	15	»
2	Baudoin.									1	3	»
3	Baudoin-R.									5	15	»
4	Marais.									4	7	»
5	Vilgrain.									1	3	»
6	Sanson.									2	13	»
7	Sève.									2	8	»
8	Moreau.									5	17	»
9	Cornilleau.									4	5	»
10	Rousse.									9	»	»
11	Raineau.									7	6	»

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale : P. GODET.

ment le chevalier Desessarts ; la cause royaliste est assez
durement éprouvée pour que Dieu lui épargne l'ignomi-
nie d'avoir compté parmi ses défenseurs un gentil-
homme capable de la plus déshonorante de toutes les
honteuses actions.

— Il doit être évident pour vous qu'on m'a calomnié.
Rendez-moi donc mon épée, et laissez-moi continuer
mon chemin... Si vous m'en croyez même, reprit Gaë-
tan à voix basse et d'un ton insinuant, vous ne retour-
nerez pas à Ancenis, où les républicains entrèrent dans
quelques heures. Vous m'accompagnerez en Bretagne,
d'où nous passerons en Angleterre.

— Monsieur le marquis, répondit froidement le
digne officier vendéen, je considère ce que vous faites
comme une désertion, et je ne suis pas de ceux qui dé-
sertent.

— Fort bien. Chacun, en cette extrémité, pense et
agit comme il l'entend... Je suis libre, n'est-ce pas ?
Coquelicot intervint brusquement.

— Avant tout, dit-il, il convient de chercher les
preuves de l'innocence de cet honorable gentilhomme
dans le fossé plein d'eau que voici. J'ai idée qu'on les y
trouvera.

Et du doigt il désignait la petite douve où le marquis
avait fait disparaître adroitement la mystérieuse valise.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

Au Corps-Législatif (séance du 15), M. de
Forcade la Roquette, ministre de l'intérieur,
répond à l'interpellation concernant les an-
nonces judiciaires. Le ministre dit que le gou-
vernement étudiera les modifications à intro-
duire dans le décret de 1852. Dès maintenant,
il déclare son intention de ne pas laisser aux
préfets le soin de désigner les journaux qui re-
cevront les annonces judiciaires. Il présentera
un projet de loi pendant la session.

Répandant à des interpellations, M. de For-
cade déclare qu'il est impossible de changer,
pour 1870, la loi actuelle qui sera appliquée
conformément à sa pensée et à celle de la
Chambre, dans le sens le plus libéral.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN

EMPRUNT DE 1869

AUTORISÉ PAR FIRMAN DE S. M. I. LE SULTAN.

Cet Emprunt est divisé en

Onze cent onze mille cent onze
Obligations au porteur.

Rapportant 30 francs d'intérêts annuels, payables
par semestre, le 1^{er} avril et 1^{er} octobre,

REMBOURSABLES A 500 FRANCS,

En 33 ans par tirages semestriels,

Qui auront lieu publiquement à Paris, les 5 mars et
5 septembre de chaque année. — Les Obligations
sorties seront payables le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre
suivants. — Par exception, les deux premiers
tirages se feront le 5 septembre 1870.

PRIX D'ÉMISSION.

Ces Obligations sont émises à 305 Francs, jouissance du 1^{er}
octobre 1869, payables :

25 Fr.	en souscrivant	25
50	lors de la répartition du 23 au 28 décembre	50
75	du 21 au 31 janvier 1870	75
75	du 21 au 28 février 1870	75
80	du 21 mars au 1 ^{er} avril 1870, moins le coupon de 15 francs.	65

305 fr. Somme réelle à verser 290 fr.

Avec faculté d'escompter à toute époque les trois
derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties aux
tirages sont payables en or à Paris, Londres et Con-
stantinople, et affranchis de tout impôt,
taxe ou charge de toute espèce, dans le présent et dans
l'avenir.

A 290 francs, ces obligations rap-
portent 10 1/3 0/0 sans compter le
bénéfice du remboursement à f. 500.

GARANTIES.

Cet Emprunt est garanti par les revenus généraux de
l'Empire Ottoman et par une délégation sur les revenus
suivants, spécialement affectés au paiement des intérêts
et de l'amortissement du capital :

- 1^o Les dîmes des îles de l'Archipel,
des provinces d'Alep et Adonia,
Syrie, Janina, Trébisonde, jus-
qu'à concurrence de Fr. 22,300,000 »
- 2^o Les dîmes de la province de
Hudavindiguar (Brousse, Kutaya,
etc.), jusqu'à concurrence de » 8,000,000 »
- 3^o Les dîmes de la province de
Bosnie, à l'exception de Yeni-
Bazar, jusqu'à concurrence de » 4,500,000 »
- 4^o Les dîmes de la province de
Aidin et Mentéché, jusqu'à con-
currence de » 2,700,000 »
- 5^o Les dîmes de Koniah, jusqu'à
concurrence de » 3,600,000 »
- 6^o Les revenus de Bagdad, jusqu'à
concurrence de » 5,700,000 »
- 7^o L'excédant de la taxe sur les
moutons » 13,600,000 »

L'ensemble de ces garanties forme
donc un total de fr. 60,400,000 »

Le service de l'emprunt, intérêts et amortissement,
n'exige qu'une somme annuelle de Fr. 38,888,885.

Le Gouvernement ottoman déclare que les revenus
affectés sont libres de tous engagements antérieurs ;
conformément au traité, les produits de ces revenus
seront versés entre les mains des re-
présentants des contractants, à Constan-
tinople, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire
pour le service des intérêts et de l'amortissement.

Les Obligations seront cotées à la Bourse de Paris et
à celles de Londres et de Constantinople, et seront
acceptées comme cautionnement par le Gouvernement
ottoman pour leur valeur au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

14, RUE BERGÈRE, 14,

Et dans les Départements, aux Agences du Comptoir,
à Lyon, Marseille et Nantes.

Les Mercredi 15 décembre, Jeudi 16
décembre et Vendredi 17 décembre,
de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La souscription sera close le vendredi à qua-
tre heures.

Elle sera ouverte en même temps à Londres, à
Berlin, à Hambourg, à Amsterdam et à
Constantinople.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur
à celui du montant total de l'emprunt, les souscriptions
seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux
souscripteurs, en échange de leurs récépissés de verse-
ment, du 23 au 28 décembre, lors du deuxième ver-
sement.

Les titres définitifs au porteur seront
délivrés revêtus du timbre français.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE.

Les lettres de souscription pour la France devront
être adressées au Comptoir d'Escompte de Paris ou à
ses Agences, et accompagnées du premier versement.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revales-
cière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de mé-
decins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'ef-
ficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit,
sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies,
diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme,
étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,
mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et
tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des
bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse,
cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S.
le Pape, le duc de Pluskov, Mme la marquise de
Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la
viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix
en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil.,
4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La
Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, som-
meil, énergie et chaires fermes aux personnes et aux en-
fants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la
viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. —
En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr.,
ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.
— Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-
lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Or-
léans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY
ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

BULLETIN FINANCIER (13 décembre).

La semaine est presque tout entière à la hausse. Les
cours de la Rente clôturent samedi à 73.07. Si les rai-
sons politiques ne forcent pas à continuer dans cette
voie, il y aura peut-être une raison matérielle puis-
sante : nous voulons dire les achats considérables de
primes qui ont été faits, jusqu'à ces jours derniers,
pour la fin du mois. Presque toutes les valeurs suivent
l'impulsion donnée par la Rente.

Mais le gros événement financier de la semaine, c'est
l'émission de l'emprunt Turc au Comptoir d'Escompte.
Nous n'avons pas à énumérer ici les conditions de l'é-
mission. Nous nous bornons à les résumer ; le prix de
l'émission est un peu au-dessous de 300 fr., l'intérêt
annuel est de 30 fr., c'est-à-dire un peu plus de 10 0/0.
Le remboursement aura lieu en 33 ans à 500 fr. ; c'est-
à-dire avec une prime d'à peu près 200 fr. Les titres se-
ront admis à la cote de la Bourse, et ce qui est capital,
vu les difficultés survenues récemment à propos de
l'emprunt Autrichien de 1865, les titres seront exem pt
d'impôts.

Nous ne pouvons entrer non plus dans l'énumération
des garanties affectées au service du revenu et de l'a-
mortissement de cet emprunt ; mais, quelle que soit ac-
tuellement la situation financière de la Turquie, il nous
paraît que ces garanties sont parfaitement en règle, et
que, tout compte fait, le budget de la Turquie n'est
pas, — si nous admettons les chiffres donnés et dignes de
foi, — dans une situation inférieure à celle des autres
budgets européens. Enfin, nous ferons remarquer que
les fonds turcs, depuis qu'ils ont un marché régulier
sur les places financières, ont donné de très-larges bé-
néfices à leur clientèle. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 72 95.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 102 50.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 72 90.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 102 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et CLOUARD, notaire en la même ville, rue d'Orléans.

VENTE

PAR LICITATION,

Le dimanche 19 décembre 1869, à midi,

En l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Fenet, et un jardin y attenant, dépendant de la succession d'Auguste Tranchant, de Doué.

Mise à prix, 3,000 f., ci, 3,000 f. (530) CHEDEAU, avoué.

Hospices de Saumur.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le dimanche 9 janvier 1870, à midi très-précis,

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

A L'ADJUDICATION AUX FEUX

DE

LA METAIRIE

DE LA BIGOTERIE,

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Située commune de Saint-Lambert-des-levées.

La vente se fera en 13 lots, sur les mises à prix suivantes :

1^{er} LOT.

Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la Bigoterie, cour, pâture, jardin, ouche et terre labourable ; le tout formant un ensemble de 2 hectares 86 ares 80 centiares, compris sous les n^{os} 619, 620, 621, 622, 628, section B du plan cadastral, joignant au nord MM. Delavau, Trouillard, Milsonneau, Ory, au levant MM. Bourdais, Milsonneau, Roustaux, au midi veuve Coulon, MM. Quatrebœufs et Roustaux, au couchant le chemin de l'Oie-Rouge, veuve Coulon et Milsonneau 17,640 fr.

2^e LOT.

Une pièce de terre, affilée de quelques rangées de vigne, nommée l'Ouche-des-Grouas ou l'Ouche-du-Pin, contenant 1 hectare 52 ares 22 centiares, compris sous les n^{os} 474 et 475, section B, joignant au nord MM. Milsonneau et Ory, au levant le chemin de l'Oie-Rouge, au midi M^{me} Sechet, M^{me} Reneaume et Chauveau, au couchant MM. Chudeau et Milsonneau 8,110 »

3^e LOT.

La pièce de terre des Grouas ou Bougras, contenant 1 hectare 71 ares 10 centiares, sous le n^o 460, section B, et 5 ares 80 centiares, sous le n^o 746, même section, joignant au nord Chauveau et autres propriétaires, au levant le chemin de l'Oie-Rouge, au midi M^{me} Reneaume et autres, au couchant M^{me} Piquet 8,385 »

4^e LOT.

La pièce de terre, au canton de la Pierre-Marie, contenant 1 hectare 25 ares 40 centiares, comprise sous le n^o 664, même section, joignant au nord M. Boutiller de Beauregard, au levant M. Lange et M^{me} Piquet, au midi M. Bourdais, au couchant M^{me} veuve Coulon, Légerard et M. Cadieu 6,144 »

5^e LOT.

Autre morceau de ter-

A reporter. 40,277 »

Report. 40,277 »
re, à la Pierre-Marie, contenant 15 ares 90 centiares, compris sous le n^o 662, même section, joignant au nord et au levant M. Lange, au midi M. Delavau, au couchant M. Bourdais, M^{me} Piquet. 680 »

6^e LOT.
La pièce de terre labourable, au Champ-des-Pressiers, contenant 1 hectare 69 ares 92 centiares, comprise sous le n^o 131, même section, joignant au nord Olivier, au levant Chevré, M^{me} Toché, les 7^e et 8^e lots, au midi Albert Moriceau, au couchant M. de Perrochel.

Droit de passage sur le 8^e lot, pour aboutir à la voie publique 4,015 »

7^e LOT.

Un morceau de terre labourable, au Champ-des-Pressiers, contenant 1 hectare 1 are 50 centiares, compris sous le n^o 128, même section, joignant au nord M^{me} Toché, au couchant M^{me} Coulon, au midi le 8^e lot, au couchant le 6^e lot.

Droit de passage sur le 8^e lot, pour aboutir à la voie publique 2,598 »

8^e LOT.

Un morceau de terre, au Champ-des-Pressiers, contenant 1 hectare 4 ares 40 centiares, compris sous le n^o 130, même section, joignant au nord le 6^e lot, au levant le 7^e lot, au midi la veuve Coulon, au couchant un chemin d'exploitation, Méchin et autres propriétaires.

Réserve d'un passage au profit des 6^e et 7^e lots, pour aboutir à la voie publique 2,466 »

9^e LOT.

Un pré, dans la Prairie-de-Sechet, contenant 89 ares 63 centiares, sous le n^o 83, section B, et 2 ares, sous partie du n^o 750, même section, joignant au nord la rue des Touches, au levant les Hospices, au midi et au couchant M. Dumesnil... 4,662 »

10^e LOT.

Le pré des Sept-Rottes, au canton de Boire-Choux, contenant 44 ares 40 centiares, compris sous le n^o 114, section C, joignant au nord M. Cadieu, au levant M. Trouillard, au midi la rue des Touches, au couchant M. Dumesnil 2,175 »

11^e LOT.

La pré de Bellevue ou des Touches, contenant 1 hectare 94 ares 15 centiares, compris sous le n^o 411, même section, joignant au nord M. Le-noir, au levant et au midi M. de Perrochel, des autres côtés M^{me} Guilloa 9,515 »

12^e LOT.

Le grand pré des Boires-Choux, contenant 2 hectares 51 ares 70 centiares, compris sous le n^o 162, même section, joignant au nord M. de Perrochel, au levant les héritiers Jouanneau ou M. Dumesnil, au couchant MM. Bournillet, Chevalier et Lange ou le représentant 11,440 »

15^e LOT.

Le pré des Grièves, contenant 31 ares 48 cen-

A reporter. 77,626 »

Report. 77,626 »
tières, compris sous le n^o 506, section A, joignant au midi et au couchant M. Bedon, au nord Hallouin, au levant M^{me} Carry et M. Bedon 1,602 »

Total des mises à prix. 79,228 »

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au secrétariat des Hospices, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (518)

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

Le dimanche 16 janvier 1870, à midi,

UN PRÉ

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Situé dans la prairie de Bellevue, commune de St-Lambert-des-Levées.

Ce pré est cadastré sous le n^o 408, section C, pour 2 hectares 82 ares ; il est exploité par Jamain-Hamelin.

La jouissance commencera au 1^{er} mars 1871.

Mise à prix 400 fr.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

56 ARES DE VIGNE, en plusieurs morceaux, au Clos-Poinçon et aux Galmoises.

S'adresser audit notaire. (532)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, à Saumur, à l'angle de la place du Marché-Noir et de la rue du Puits-Neuf, occupée par M. Lange. S'adresser audit notaire, et à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (447)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE OU A ARRENTER, Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROIS. (537)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE VASTE MAISON

Avec écurie, remise et jardin en terrasse, Grand'Rue, 49.

S'adresser à M. PRIETU, capitaine-écuyer, rue du Prêche. (533)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

pour

CAUSE DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Le dimanche 19 décembre 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la société des Amis-Réunis, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant ladite société.

Il sera vendu :

Un billard et ses accessoires, tables, glaces, pendules, tabourets, calorifère, verrerie, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

Le mardi 21 décembre 1869, à l'heure de midi, sur la place du Chardonnet, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques de trois chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0, pour frais de timbre et d'enregistrement.

Saumur, le 15 décembre 1869.

Le Receveur des Domaines, (535) ROBERT.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le lundi 27 décembre 1869, il sera procédé, à une heure du soir, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de blé tendre, foin, luzerne, paille et avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (536)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, servant de boulangerie, rue de l'Hôtel-Dieu, 18.

S'adresser à M^{me} veuve POITVIN, rue du Portail-Louis, 29. (454)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1870,

Maison, cour, jardin et remise, située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 7.

S'adresser chez M^{me} LATRAU, rue des Basses-Perrières. (511)

A LOUER

Pour la Noël 1869,

QUATRE CHAMBRES, rue Saint-Jean, Prix ensemble, 100 fr.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien. (522)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n^o 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

M. SPRECHER, négociant à Saumur, prévient les habitants de cette ville et des environs, qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme (Hortense KALB, marchande de liqueurs, sur le marché aux Légumes.) (528)

PATÉS D'ALOUETTES.

M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (479)

COURRIER FINANCIER

10, rue Taibout, Paris.

Le numéro de dimanche 12 décembre est indispensable aux intéressés des Sociétés : Générale Forestière — des Halles et Marchés de Naples — des Comptoirs généraux de la Boucherie — du Crédit Rural — du Chemin de fer d'Orléans à Châlons — de l'Importation du Bétail — des Ardoisières de Bavière — de l'Union des Actionnaires, auxquels il sera adressé gratuitement sur demande.

Le Courrier financier ne reçoit pas de dépôts en comptes-courants, et dépose à la Banque de France les titres sur lesquels il fait des avances moyennant une commission fixe de un pour cent.

Se méfier des caisses qui ne donnent pas les n^{os} des titres.

Toutes opérations de Bourse au Tarif de la chambre des agents de change.

Souscription sans frais à l'Emprunt Ottoman. Adresser 25 francs par demande. (529)

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE

ÉDITION-BIJOU A 1 FR. 50 NET (FRANCO) PIANO SEUL

1 ROSSINI.....	le Barbier de Séville.	25 MEYERBEER ..	Il Crociato.
2 BELLINI.....	Norma.	26 BOIELDIEU....	Jean de Paris.
3 MOZART.....	la Flûte enchantée.	27 GRETRY.....	Richard Cœur-de-Lion.
4 WEBERT.....	Oberon.	28 ROSSINI.....	Moïse.
5 MOZART.....	Don Juan.	29 CHOPIN.....	Mazurkas, complet, 1 ^{er} v.
6 DONIZETTI....	l'Elisir d'Amore.	30 CHOPIN.....	Mazurkas, id. 2 ^e v.
7 BELLINI.....	les Puritains.	31 GLUCK.....	Iphigénie en Aulide.
8 ROSSINI.....	Sémiramis.	32 GLUCK.....	Iphigénie en Tauride.
9 WEBER.....	Robin des Bois.	33 ROSSINI.....	la Gazza Ladra.
10 BELLINI.....	la Somnambule.	34 MEHUL.....	Joseph.
11 MOZART.....	les Noces de Figaro.	35 MOZART.....	19 Sonates, 1 ^{er} vol.
12 BELLINI.....	la Straniera.	36 MOZART.....	Id. 2 ^e vol.
13 ADAM.....	Si j'étais roi.	37 MOZART.....	Id. 3 ^e vol.
14 CHOPIN.....	Valses (recueil complet)	38 MENDELSSOHN *	Songes d'une nuit d'été.
15 DIVERS.....	12 ouvert. célèbr., 1 ^{er} v.	39 DIVERS.....	* 12 ouvert. célèbr., 2 ^e v.
16 ADAM.....	le Bijou perdu.	40 SCHUBERT....	50 Mélodies, 2 ^e vol.
17 PAESIELLO...	il Barbieri di Siviglia.	41 THOMAS.....	Mina.
18 ROSSINI.....	Otello.	42 HAYDN.....	24 Symphonies, 1 ^{er} vol.
19 BEETHOVEN ..	Fidélité.	43 Id.	Id. 2 ^e vol.
20 WEBER.....	Euriante.	44 Id.	Id. 3 ^e vol.
21 SCHUBERT....	50 Mélodies, 1 ^{er} vol.	45 Id.	Id. 4 ^e vol.
22 MARCAILHOU..	20 valse choisies.	46 Id.	Id. 5 ^e vol.
23 DONIZETTI....	Anna Boléna.	47 Id.	Id. 6 ^e vol.
24 ROSSINI.....	l'Italienne à Alger.		(* Pas parus.)

Sera continué. — Chaque partition est ornée du Portrait de l'Auteur.

AU-DESSUS DE 1 FR. 50, ENVOYER UN MANDAT DE POSTE.

PARIS, chez Alphonse LEDUC, Éditeur de Musique, 35, rue Le Peletier.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

L'UNION DES ACTIONNAIRES
Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant deux fois par semaine, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (452)